

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

PLAN DE COURS
CRI 3201
Droits de la personne et criminologie
Lundi 15h30 – 18h30

Alain-Guy Sipowo, LL.D, avocat, Professeur adjoint
alain-guy.tachou.sipowo@umontreal.ca
Pavillon Lionel-Groulx, local C-4105

Disponibilités : les lundis avant le cours

Descripteur du cours

Les droits de la personne. Leur impact sur le fonctionnement de l'administration de la justice et sur la pratique criminologique.

Ce cours peut être pris en tant que :

- Cours à option du bloc 70B pour les étudiants du baccalauréat en criminologie, orientation Intervention;
- Cours à option du bloc 71B pour les étudiants du baccalauréat en criminologie, orientation Analyse;
- Cours à option du bloc 01C pour les étudiants du baccalauréat en sécurité et études policières.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

De façon générale, au terme du cours, l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre le concept de droit de la personne et son évolution
2. Connaître les principaux instruments des droits de la personne
3. Analyser l'application des droits de la personne dans le monde actuel et surtout dans le domaine de la criminologie
4. Développer la pensée critique et la capacité de mettre en application les droits de la personne dans le travail de criminologue.

Objectifs spécifiques

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure de :

- Décrire les origines historiques et philosophiques des droits de la personne.
- Analyser les instruments juridiques nationaux et internationaux en matière de protection des droits de la personne (par ex. : Charte canadienne des droits et libertés, Déclaration universelle des droits de l'homme).
- Examiner les tensions entre les droits individuels et la sécurité publique dans le contexte criminologique.
- Identifier les principaux mécanismes de recours en cas de violation des droits de la personne dans le système criminel.
- Étudier des cas pratiques ou des jurisprudences illustrant des violations des droits humains par des acteurs du système judiciaire.
- Évaluer les réponses institutionnelles et législatives face à des violations systémiques (ex. : profilage racial, brutalité policière).
- Analyser les défis posés par la criminalisation de certaines populations marginalisées (par ex. : autochtones, personnes racisées, migrants).
- Étudier les enjeux spécifiques de la reconnaissance des droits des victimes de crimes dans le processus judiciaire.

Approches pédagogiques

Les activités d'enseignement

L'enseignant transmet les connaissances par le biais des exposés magistraux, des conférences, des démonstrations, des exercices et l'étude de cas réels ou fictifs. Chaque séance de cours est d'une durée de 3h comprenant 50 minutes d'enseignement par heure et 10 minutes de pause.

Les activités d'apprentissage

Les étudiants effectuent leurs apprentissages en faisant les lectures et exercices prévus au plan de cours. Il n'y a pas d'ouvrage obligatoire pour ce cours.

La présence aux cours et la prise de notes sont deux facteurs essentiels à la réussite de ce cours. De ce fait, la présence au cours ne doit pas être compromise par le recours aux distractions technologiques (clavardage, textos, etc). Les téléphones cellulaires doivent être éteints pendant le cours et les ordinateurs ne doivent être utilisés que pour la prise de notes de cours.

Il peut en outre être fait appel à des vidéos portant sur des éléments de contenu du cours ou encore à des comptes rendus journalistiques pour illustrer certains sujets couverts et faciliter la compréhension des éléments théoriques du cours. L'ajout de la documentation sera signalé à la classe par un courriel. Toutefois, l'étudiant est encouragé à visiter régulièrement la page Studium du cours pour prendre connaissance des nouveautés.

Les questions en classe sont les bienvenues et l'enseignant encourage les étudiants à l'interrompre pour poser des questions sur les concepts ou l'information utilisée.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Les outils d'évaluation des connaissances acquises dans le cadre de ce cours sont les suivants :

- 1) Un examen intra prendra place le **17 février 2025, de 15h29 à 18h29**. Il s'agit d'un examen écrit, questions à réponse courte et à développement long. L'examen intra porte sur la matière abordée dans la première partie de la session. Cet examen intra compte pour 40% de la note finale.
- 2) Un examen final prendra place le **22 avril 2025** de 15:30 à 18h:29. Il s'agit d'un examen écrit, questions à réponse courte et à développement. L'examen final est *cumulatif*. L'examen final compte pour 60% de la note finale.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Semaine 1, 13 janvier

Introduction

Semaine 2, 20 janvier

Historique

Qu'est-ce qu'un droit de la personne? Est-il pertinent pour la criminologie?

Lecture obligatoire:

Hayden, P. (2001) *The philosophy of human rights*, pp 3-10

Criger, D. W. (2011). Critical Perspectives on Crime and Social Harm : Toward a Criminology of Human Rights, *Sociology Compass* 5 (11) 984-994.

Lecture recommandée :

Parmentier, S., & Weitekamp, E. (2007). *Crime and Human Rights*, pp. 1-7.

Semaine 3, 27 janvier

Instruments internationaux et régionaux

Lecture obligatoire:

Ignatieff, M. (2001). The Attack on Human Rights, *Foreign Affairs*, 102-116.

Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale.

Observations finales sur le Canada, septembre 2017. En ligne : [CERD/C/CAN/CO/21-23](https://www.unhcr.org/refugees/cerdc/canada/2017-09-23)

Apportez au cours : Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale. Observations finales sur le Canada, septembre 2017.

Ressources supplémentaires :

Déclaration universelle des droits de l'homme

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Convention contre la discrimination raciale

Charte Canadienne des droits et libertés

Charte québécoise

Semaine 4, 3 février

Droits de la personne et droits des victimes

Lecture obligatoire:

Wemmers, J. (2012). Victims' rights are Human Rights, *Temida*

Lecture recommandée :

Holder, R. (2016). Seeing the State : Human rights violations of victims of crime and abuse of power. In : L. Weber, E. Fishwick, M. Marmo (Eds.) *The Routledge International Handbook of Criminology and Human Rights* (pp. 419 -428) Routledge.

Semaine 5, 10 février

La criminalité par l'État

Lecture obligatoire :

Rothe, D. (2009) *State Criminality*, pp. 1-18. New York: Lexington Books

Lecture recommandée :

Parmentier, S., & Weitekamp, E. (2007) Political Crimes and Serious Violations of Human Rights. pp. 109-144

Semaine 6, 17 février

examen intra

Semaine 7, 24 février

Police et droits de la personne

Lecture obligatoire :

Crawshaw, R., Cullen, S, Williamson, T. (2007). *Human Rights and Policing*, pp 19 -39. Leiden: Martinus Nijhoff Publishers.

Lecture recommandée :

Armony, Victor, Alicia Boatswain-Kyte, Mariam Hassaoui et Massimiliano Muline. 2023. Interpellations policières et profilage racial. Contextualisation de la pratique d'interpellation à la lumière de l'identité racisée des personnes interpellées et évaluation de la nouvelle politique d'interpellation.

https://spvm.qc.ca/upload/02/Rapport_final_2e_mandat.pdf

Rizzuto, T., Mitchell, T., Jackson, C., & Winchester, E. (2022). A field study of racial bias in policing: Implications for organizational sciences. *Journal of Business and Psychology*. Advance online publication. <https://doi.org/10.1007/s10869-022-09809-z>

Wortley, S. and Owusu-Bempah, A. (2022), "Race, police stops, and perceptions of anti-Black police discrimination in Toronto, Canada over a quarter century", *Policing: An International Journal*, Vol. 45 No. 4, pp. 570-585. <https://doi.org/10.1108/PIJPSM-11-2021-0157>

Semaine 8, 3 mars

semaine de lecture

Semaine 9, 10 mars

Torture

Lecture obligatoire :

Finley, Laura (2008). *The Torture and Prisoner Abuse Debate*. Greenwood Publishing Group (pp. 149-162).

Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Lecture recommandée :

Scharff-Smith, P. (2006). The effects of solitary Confinement on Prison Inmates : A Brief History and Review of the Literature, *Crime and Justice*, 34 (1) 441-528.

Perez-Sales, De Pau (2016). *Psychological Torture : Definition, Evaluation and Measurement*. Taylor Francis (pp 258-283).

Semaine 10, 17 mars

Prison et droits de la personne

Lecture obligatoire :

Scharff-Smith, P. (2016). Prisons and human rights : Past Present and future challenges. In : L. Weber, E., Fischwick, & M. Marmo, (Eds.) *The Routledge International Handbook of Criminology and Human Rights* (pp. 525-535), Routledge.

Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquants (Règles de Bangkok)

Semaine 11, 24 mars

Droits des personnes autochtones

Lecture obligatoire :

Cuneen, C. (2007), *Criminology, Human Rights and Indigenous Peoples*, In : Parmentier, S., & Weitekamp, E. (Eds). *Crime and Human Rights*, pp 239-262.

Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (2007)

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2021)

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/>

Semaine 12, 31 mars

Génocide et crimes contre l'humanité

Lecture obligatoire :

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Hagan, J. Rymond-Richmond, W. & Parker, P. (2005). *The Criminology of Genocide : The Death and Rape of Darfur*, *Criminology*, 43 (3) 525-562.

Lectures recommandées :

Les arrêts de la Cours Internationale de justice en matière de génocide, voir : <https://www.icj.org/fr/decisions>

Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (L.C. 2000, ch. 24) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-45.9/>)

Semaine 13, 7 avril 2017

Justice pénale internationale

Lecture obligatoire :

De La Brosse, Renaud (2005). *Les trois générations de la justice pénale internationale*, *AFRI*, VII, 1-14.

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf>

Lecture recommandée :

Manirabona, Amissi (2011). *Vers la décrispation de la tension entre la cour pénale internationale et l'Afrique : quelques défis à relever*, *Revue Juridique Thémis*, 45 (2), 269-313.

Bar Haim, R. (2010). *Une vision du droit pénal international : « L'humanisme judiciaire »*. Régulation du droit pénal international par la codification des

garanties internationales d'équité du procès pénal, *Revue québécoise de droit international*, 341-396.

Semaine 14, 14 avril

Justice transitionnelle

Lecture obligatoire :

Freeman, M., & Marotine, D. (2007). La justice transitionnelle : Un perçu du domaine. *International Centre for Transitional Justice*, November 19th 2007.

22 avril 2025

Examen final

N.B. : Ce plan peut faire l'objet de modifications.

Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#)

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Lecture obligatoire

Il n'y a pas d'ouvrage en lecture obligatoire dans le cadre de ce séminaire. L'étudiant doit se référer aux lectures déposées sur Studium pour préparer les séances de cours.

Recommandée : Lagelée, G. et Manceron, G. (1998). La conquête mondiale des droits de l'homme. Éditions UNESCO (disponible à la librairie).

Références bibliographiques

Les principales références sont ajoutées directement dans le plan de déroulement des séances hebdomadaires ci-dessus.

Dates importantes à retenir

Annulation : 23/01/2025

Les cours annulés au plus tard à cette date seront supprimés de votre dossier d'études.

Abandon : 14/03/2025

Pour les cours abandonnés au plus tard à cette date, la mention ABA sera inscrite au relevé de notes. La mention ABA est non-contributoire à la moyenne. Les frais de scolarité et autres frais associés doivent être acquittés pour chaque cours abandonné. L'abandon peut avoir un effet sur l'admissibilité au Programme de prêts et bourses. Les modalités d'abandon sont décrites dans le Règlement des études de 1^{er} cycle ainsi que dans le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Abandon non permis : 14/03/2025

L'abandon n'est plus permis après cette date. Au besoin, veuillez vous adresser à votre unité (faculté, département ou école).

Remarque: les dates du calendrier universitaire sont susceptibles d'être modifiées.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant(e) au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx) Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

Ces outils sont permis, mais ne doivent jamais servir de moyen de distraction pour vous ou pour vos collègues.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

- Centre de communication écrite : <http://cce.umontreal.ca/>;
- Centre étudiant de soutien à la réussite : <http://cesar.umontreal.ca/>
- Services des bibliothèques UdeM : <https://bib.umontreal.ca/>;
- Soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://bsesh.umontreal.ca/>

Politique de retard

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée au responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours (Article 9,7b du règlement pédagogique).

N.B. : Pour les travaux qui sont évalués par un « réussi » ou « échec », il n'y a pas un pourcentage attribué comme note, donc un pourcentage de 10% ou de 5% ne peut pas être soustrait pour chaque jour de retard. Alors tout retard pour ces travaux sera considéré comme un échec.

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard, 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit, peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf>

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir des pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le ! <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

- https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf;
- <http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Pour le règlement expliqué sur le plagiat, allez à : <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Évaluation du cours

Les étudiants sont fortement encouragés à remplir l'évaluation du cours qui est offerte par l'Université. Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.